

Chronique

Nominations.—Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés :

Le Rév. Père T. Joubert, curé de la Présentation de Dorval.

MM. Tél. Beaudry, vicaire à Saint-Eustache.

Gédéon Plouffe, vicaire à Saint-Rémi.

Le service anniversaire de M. l'abbé Lévesque, ancien curé de Sainte-Sophie, comté de Terrebonne, aura lieu dans l'église de cette paroisse le 21 février.

Les Ecoles catholiques.—Voici, d'après Mgr Langevin, le véritable état de la question des écoles catholiques de l'Ouest.

« Le gouvernement fédéral, s'est engagé sur l'honneur, et dans un rapport portant le cachet officiel, à rétablir nos écoles si les tribunaux décidaient qu'il en avait le droit. Or, le plus haut tribunal de l'Empire vient de décider que le gouvernement a ce droit. C'est donc maintenant à lui qu'il appartient d'agir.

« D'après le jugement du Conseil Privé, toute législation concernant nos écoles, proposée par le gouvernement fédéral, aura plein effet dans notre province, annulant par le fait même toute disposition contraire adoptée par notre Législature. Et il ne saurait y avoir de conflit d'autorité, puisqu'il y a chose jugée. »

Après avoir cité ces paroles du nouvel évêque de Saint-Boniface, le *Courrier du Canada* ajoute :

« C'est là exactement l'état de la question. D'après la constitution, si le gouvernement de Manitoba refuse de rendre justice à la minorité, le gouvernement fédéral a le droit d'intervenir, et le parlement fédéral par exception, a le droit de légiférer en matière scolaire, pour rendre justice à cette minorité.

« C'est là ce que nous attendons, c'est cela que nous réclamons du gouvernement et du parlement de la Puissance.

« Et nous avons confiance que notre attente ne sera pas trompée. »

La millième nuit.—La démonstration qui a eu lieu, dimanche dernier, à Notre-Dame, à l'occasion de la millième nuit de l'Adoration nocturne, fera époque dans les annales de cette église toujours vénérable et toujours aimée, et témoin,